

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité Syndical
du 21 juillet 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt , le vingt et un juillet, le Comité Syndical, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace Robert Hossein, avenue Alexandre Marqui à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT, Président.

Etaient présents :

Stéphane AGUSSAN, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude BEAUCOUESTE, Jeannine BORDE, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Denise CAPOU, Christine CARRERE, Gérard CLAVE, Yannick COURADET, Jean-Georges CRABARIE, Laurence DEMASLES, Mohamed DILMI, Jean-Luc DOBIGNARD, Laetitia DUBENT-TOUATI, Philippe ERNANDEZ, Marie ETCHEVERRY, Vincent FORTASSIN, Francine GALY, Michel GASTON, Christine GRIS, Emeline LABARRE, Thierry LAVIT, Patrick LEFORT, Firmin LOZANO, Anthony MARTINEZ, Sandrine MAURA, Sylvie MAZUREK, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Marie-Claude MOULIET, Ange MUR, Nicole PEREZ, Marie PLANE, Marie-Christine POMES, Cécile PREVOST, Paul SADER, David SARROCA, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Sylvie SILORET, Hélène SUBRA, Guy VERGES

Etaient excusés :

Julien LABORDE donne procuration à Marie ETCHEVERRY
Antoine NOGUEZ donne procuration à Cécile PREVOST
Josette BOURDEU

Secrétaire de séance : Patrick LEFORT

N° 1 - INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SIMAJE

Rapporteur : Ange MUR

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) approuvent l'installation des délégués syndicaux du SIMAJE dans leurs fonctions, pour le mandat 2020-2026,

2°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 2 - ELECTION DU PRÉSIDENT DU SIMAJE

Rapporteur : Odette MINVIELLE-LARROUSSE

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la présente délibération.

1°) proclament Monsieur Thierry LAVIT Président du Syndicat intercommunal Multi-accueils jeunesse et écoles du Pays de Lourdes (SIMAJE),

2°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 3 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DU SIMAJE

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) décident de fixer à 6 le nombre de Vice-Présidents du Syndicat Intercommunal Multi-accueils Jeunesse et écoles du Pays de Lourdes (SIMAJE),

2°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 4 - ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU SIMAJE

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la présente délibération.

ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT - En charge des affaires scolaires, péri et extra scolaires

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Madame Sylvie MAZUREK est l'unique candidate.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 44

Nombre de suffrages déclarés blancs : 3

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Madame Sylvie MAZUREK a obtenu 41 voix.

Madame Sylvie MAZUREK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle est proclamée 1er Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Madame Sylvie MAZUREK a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT - En charge de la Petite Enfance

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Monsieur Guy VERGES est l'unique candidat.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 44

Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Monsieur Guy VERGES a obtenu 40 voix.

Monsieur Guy VERGES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé 2ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Monsieur Guy VERGES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT - En charge des Finances

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Monsieur Jean-Marc BOYA est l'unique candidat.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de votants : 44
Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

Monsieur Jean-Marc BOYA a obtenu 41 voix.

Monsieur Jean-Marc BOYA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé 3ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Monsieur Jean-Marc BOYA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT - En charge de la commande publique

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Monsieur Gérard CLAVE est l'unique candidat.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de votants : 44
Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

Monsieur Gérard CLAVE a obtenu 40 voix.

Monsieur Gérard CLAVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé 4ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Monsieur Gérard CLAVE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT - En charge de la restauration collective

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Monsieur Stéphane ARTIGUES est l'unique candidat.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de votants : 44
Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

Monsieur Stéphane ARTIGUES a obtenu 40 voix.

Monsieur Stéphane ARTIGUES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé 5ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Monsieur Stéphane ARTIGUES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT - En charge des travaux

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Monsieur Jean-Claude BEAUQUESTE est l'unique candidat.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de votants : 44
Nombre de suffrages déclarés blancs : 5
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité absolue : 20

Monsieur Jean-Claude BEAUQUESTE a obtenu 38 voix.

Monsieur Jean-Claude BEAUQUESTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé 6ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Monsieur Jean-Claude BEAUQUESTE déclare accepter d'exercer cette fonction.

N° 5 - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SIMAJE

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) décident de fixer à 7 le nombre de membres du Bureau syndical du SIMAJE,

2°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 6 - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SIMAJE

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la présente délibération.

ELECTION DU 1ER MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Madame Sylvie SILORET et Madame Christiane ARAGNOU sont candidates.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de votants : 44
Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 19

Madame Sylvie SILORET a obtenu 29 voix et Madame Christiane ARAGNOU a obtenu 8 voix.

Madame Sylvie SILORET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

ELECTION DU 2EME MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Madame Sandrine MAURA est l'unique candidate.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de votants : 44
Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

Madame Sandrine MAURA a obtenu 41 voix.

Madame Sandrine MAURA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

ELECTION DU 3EME MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Monsieur Philippe ERNANDEZ est l'unique candidat.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents :42
Nombre de votants :44
Nombre de suffrages déclarés blancs :5
Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 19

Monsieur Philippe ERNANDEZ a obtenu 36 voix.

Monsieur Philippe ERNANDEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installé.

ELECTION DU 4EME MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Madame Marie-Henriette CABANNE est l'unique candidate.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents :42
Nombre de votants :44
Nombre de suffrages déclarés blancs :6
Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

Madame Marie-Henriette CABANNE a obtenu 35 voix.

Madame Marie-Henriette CABANNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

ELECTION DU 5EME MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Monsieur Mohamed DILMI est l'unique candidat.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin
Nombre de conseillers présents :42
Nombre de votants :44
Nombre de suffrages déclarés blancs :8
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 19

Monsieur Mohamed DILMI a obtenu 36 voix.
Monsieur Mohamed DILMI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installé.

ELECTION DU 6EME MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Madame Jeannine BORDE est l'unique candidate.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin

Nombre de conseillers présents :42

Nombre de votants :44

Nombre de suffrages déclarés blancs :6

Nombre de suffrages déclarés nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Madame Jeannine BORDE a obtenu 33 voix.

Madame Jeannine BORDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

ELECTION DU 7EME MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président demande qui se porte candidat.

Monsieur Jean-Luc DOBIGNARD est l'unique candidat.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Premier tour du scrutin

Nombre de conseillers présents :42

Nombre de votants :44

Nombre de suffrages déclarés blancs :8

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-Luc DOBIGNARD a obtenu 34 voix.

Monsieur Jean-Luc DOBIGNARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installé.

N° 7 - CHARTE DE L'ÉLU LOCAL - REMISE DE LA CHARTE AUX ÉLUS LORS DE LA SÉANCE

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) prennent acte de la lecture par le Président de la charte de l'élu local prévue par l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

2°) prennent acte de la remise d'une copie de ladite charte à chacun des membres du comité syndical du SIMAJE,

3°) prennent acte de la remise d'une copie des dispositions prévues par les articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux à chacun des membres du comité syndical du SIMAJE,

4°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,

Thierry LAVIT